

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Pays d'Art et d'Histoire " Cahier des charges relatif au programme culturel "

Créé en 1985 et attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cette démarche de candidature, ancrée auprès des acteurs locaux - élus, scientifiques, partenaires locaux, institutionnels et représentants du monde associatif – a abouti à **un projet de territoire** qui, pour beaucoup, paraît être **un indispensable palier à franchir** pour satisfaire leurs objectifs et pour donner de l'envergure à leurs politiques patrimoniales.

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire répond à **un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine**. Cette politique patrimoniale se traduit par la mise en place d'une action culturelle dédiée au patrimoine, intitulée Rendez-vous Pays d'Art et d'Histoire – Les temps du patrimoine, qui propose en 2017 une programmation inaugurale et expérimentale articulant :

- un cycle de conférence
- un spectacle itinérant
- des visites guidées
- des sorties familiales
- des animations dans les cafés de Pays.

Le label offre un cadre d'intervention qui permettra aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Pour l'année 2018, l'action culturelle s'inscrira dans une démarche partenariale renforcée. Elle suppose trois niveaux d'intervention :

- les actions portées en direct par le Pays d'Art et d'Histoire,
- les actions construites en partenariat avec le PAH,
- les actions reconnues d'intérêt PAH.

Afin de garantir une offre homogène, qualitative et cohérente à l'échelle du territoire, la politique culturelle du Pays d'Art et d'Histoire doit s'appuyer sur un certain nombre de critères spécifiés dans un cahier des charges, en vue d'accompagner le réseau d'acteurs qui participe pleinement à la politique patrimoniale locale.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de valider le cahier des charges présenté et de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical valide le cahier des charges présenté et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

